

Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)



La stratégie Technologies de l'Information et de la Communication et développement territorial

Le développement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) s'inscrit dans un objectif de modernité et d'efficacité dans l'offre des services qui contribuent à la qualité de vie et à l'image du territoire de Cap Atlantique.

Le projet de plan d'aménagement et de développement durable du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) de Cap Atlantique souligne l'impulsion à donner pour stimuler l'émergence et le développement de nouveaux services (santé, domotique, tourisme, loisirs, services publics, télétravail, formation, emploi, ...).

Pour répondre à cette nécessaire impulsion, Cap Atlantique a engagé la définition d'une stratégie globale en la matière pour le territoire, en s'appuyant sur le pilotage coordonné de différents projets relatifs aux TIC, dans l'objectif général d'assurer la meilleure adéquation possible entre les besoins suscités par la dynamique du territoire communautaire et les réponses en matière de développement des TIC. L'ambition de Cap Atlantique est, notamment, de donner du sens à la mobilisation des acteurs autour de ces projets, de développer l'animation de réseaux, de renforcer les coopérations et solidarités, en s'ajustant avec l'organisation et les moyens de la communauté d'agglomération et de ses communes membres.

Le Conseil Communautaire du 27 mai 2010 a défini ainsi ses objectifs généraux en la matière :

- ▶ Faire de la communauté d'agglomération un partenaire de ses communes membres au sein d'un « Système d'Information » (SI) à l'échelle du territoire pour créer, échanger, optimiser des informations et développer l'interactivité de façon dynamique et solidaire.
- ▶ Créer des coopérations renforcées, notamment pour ce qui concerne le développement de la technologie internet, la E-administration et la mise en commun de solutions et outils techniques utiles au plus grand nombre, tel que le SIG communautaire C@p Géo.
- ▶ Développer des modes de coopération souples et diversifiés avec les communes membres afin de mettre en œuvre les opportunités d'économies d'échelle, de partage de moyens et de compétences, tout en étant attentifs aux impacts des nouvelles technologies en termes d'évolution des organisations et des métiers.



Le Système d'Information Géographique « C@p Géo »

En 2007, Cap Atlantique et ses communes membres ont décidé d'engager une politique de mutualisation de l'information géographique en créant un Système d'Information Géographique communautaire (SIG) nommé C@p Géo.

C@p Géo participe à la connaissance du territoire et met à disposition des acteurs intéressés les informations nécessaires à l'appréhension des enjeux de son développement durable. Ces informations proviennent d'une base de données géographiques qui s'enrichit régulièrement. Son partage et son exploitation par les services de l'agglomération et des communes contribuent à l'optimisation des ressources engagées pour assurer leurs missions.

Avec ses fonctionnalités de cartographie, le SIG participe à la communication sur des projets d'aménagement, notamment grâce à la production de cartes qui permettent d'appréhender plus simplement des sujets complexes.

L'état d'avancement du projet

Le projet « stratégie en matière de Technologies d'Information et de Communication et développement territorial de Cap Atlantique », repose sur l'édification simultanée de quatre piliers :

- ▶ L'aménagement numérique du territoire ;
- ▶ le schéma directeur des Systèmes d'Information de Cap Atlantique, La Baule-Escoublac, Guérande et d'une partie des systèmes de toutes les communes membres de Cap Atlantique (SIG et Internet), approuvé au Conseil Communautaire du 17 novembre 2011 ;
- ▶ un pilier « Web », engagé parallèlement au schéma directeur, constitué par la création du site de territoire que vous êtes en train de consulter, la refonte de différents sites internet, la création d'intranets et d'extranets pour Cap Atlantique et ses communes membres ;
- ▶ la gouvernance d'ensemble du projet « TIC et développement territorial de Cap Atlantique » et des projets qui se construisent au fur et à mesure de leur avancement, avec notamment deux conventions de mutualisation étendue des systèmes d'information des communes de La Baule, Guérande et Cap Atlantique, effectives depuis le 1 (l'infobulle)^{er} janvier 2012.

Chacun de ces piliers nécessite l'avancement de différents projets et sous-projets, tous nécessaires à l'aboutissement du projet « TIC et développement territorial de Cap Atlantique » et au déploiement d'un véritable système d'information « communautaire ».



L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE

Le département de Loire-Atlantique pilote le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN). Il vise à construire, avec les acteurs du territoire, dont Cap Atlantique, un projet d'aménagement numérique cohérent, ainsi qu'à déterminer les modalités de sa réalisation à long terme.

L'évolution rapide des technologies et des déploiements dans le domaine des communications électroniques nécessite une actualisation régulière du schéma directeur.

Le programme national « Très Haut Débit », qui s'inscrit dans le périmètre des investissements d'avenir financés par l'emprunt national, a été rendu public le 14 juin 2010.



Communauté d'agglomération de la Presqu'île de Guérande - Atlantique

3 Avenue des Noëles
44503 La Baule-Escoublac Cedex

☎ 02 51 75 06 80